



DÉMARCHES POUR OBTENIR LA DÉSIGNATION RUE ACTIVE AVEC OU SANS ZONE DE JEU LIBRE

CRITÈRES À RESPECTER

La Ville souhaite que ce soit la collectivité qui recommande les rues dans lesquelles le projet sera réalisé. Les demandes doivent être soumises par un résident de la ville demeurant sur cette rue ayant obtenu une réponse favorable d'au moins les deux tiers du nombre d'unités d'habitation de la section de la rue visée par la demande.

Toutes les personnes majeures de l'unité d'habitation doivent remplir le formulaire d'engagement. L'absence d'une réponse d'une unité d'habitation comprise dans la section de la rue visée est considérée comme une réponse défavorable.

FORMULAIRE À REMPLIR

Certaines rues ne sont pas admissibles à la désignation de rue active avec ou sans zone de jeu libre (exemple: une artère ou une collectrice). Avant d'entreprendre les démarches, vous devez faire valider si la rue ou le segment visé peut être qualifié pour l'obtention d'une désignation, sous réserve des autres critères applicables. Un courriel doit être acheminé à cet effet au Service des travaux publics de la Ville à l'adresse: t.publics@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Lorsqu'un formulaire de demande de rue active sera rempli et acheminé au Service des travaux publics de la Ville, ce dernier procédera à l'évaluation du dossier selon les critères suivants:

- Rue locale, sans déplacements de transit ou de circuit de transport collectif
- Rue locale n'ayant pas un frontage à un parc, un commerce ou une zone scolaire
- Rue locale dont le débit de circulation moyen est inférieur à 500 véhicules par jour

Une demande de rue active peut aussi contenir une demande de zone de jeu libre. L'évaluation du dossier se fera selon les critères suivants:

- Longueur minimale de 100 mètres
- Présence ou non de courbe et intersection
- Distance minimale de 30 mètres de toute intersection ou courbe

Les demandes seront étudiées selon l'ordre dans lequel elles auront été reçues.

À la suite de l'approbation des recommandations par le comité de circulation et le conseil municipal, il y aura installation de panneaux de signalisation indiquant aux automobilistes qu'il s'agit d'une rue active et l'indication, selon le cas, d'une zone de jeu libre où les enfants peuvent jouer.

Les automobilistes circulant dans les rues actives autorisées où il y a une zone de jeu libre devront respecter un code de conduite applicable aux personnes participantes, aux parents et aux automobilistes.

CODE DE CONDUITE DANS UNE RUE ACTIVE OÙ LE JEU LIBRE EST AUTORISÉ

Par la personne participante

- Être vigilant en tout temps
- Établir le jeu libre à l'intérieur de la zone autorisée
- Respecter la quiétude des voisins
- Être respectueux envers les automobilistes
- Maintenir une distance de trois mètres d'un véhicule immobilisé ou stationné dans la rue
- Interrompre le jeu et dégager sans délai la chaussée lors du passage d'un véhicule d'urgence
- Ne pas jouer lors de chute de neige
- Enlever les équipements mobiles de la rue après le jeu
- **Avoir du PLAISIR!**

Par le parent

- Faire respecter les heures autorisées pour le jeu libre, entre 10 h et 20 h
- Surveiller les enfants au jeu libre
- **Être VIGILANT!**

Par l'automobiliste

- Respecter une vitesse de 30 km/h
- Respecter la signalisation
- **Être PRUDENT, RESPECTUEUX ET PATIENT!**

La rue aura la désignation Rue active pour une durée de cinq ans. À la fin de cette période, la démarche de désignation devra être reprise.

